

Bilan de la mandature

Le mercredi 18 janvier 2023, vous choisirez les élus qui vous représenteront, vous défendront et vous accompagneront durant la prochaine mandature de 4 ans. Afin de vous aider dans votre choix, voici le bilan de la CFE-CGC :

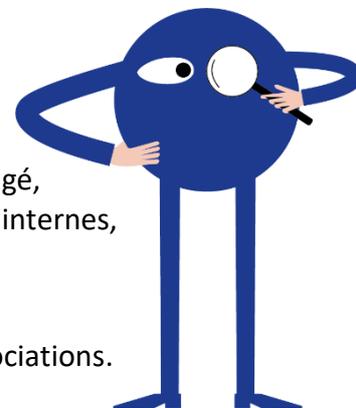
Des mesures concrètes pour améliorer votre pouvoir d'achat et votre protection sociale grâce à notre signature d'accords :

- Les accords d'intéressement où les sommes distribuées peuvent aller jusqu'à 1 mois de salaire supplémentaire ;
- En 2020, l'accord de la création du fonds de solidarité vous garantissant un salaire à 100% pendant le confinement ;
- En 2021, un accord d'activité partielle de longue durée vous permettant d'être rémunéré à hauteur de 84 % du salaire net au lieu de 72% ;
- Une prime PEPA (pouvoir d'achat) vous a été distribuée en 2019 et 2020 ;
- Les négociations salariales de 2020 et 2021 afin d'obtenir les meilleures augmentations pour vous ;
- En 2022, nous avons poussé la direction à distribuer une Prime de Partage de la Valeur (PPV) ;
- Nouveau contrat VITALI PREVOYANCE, prenant en compte le zéro reste à charge ;
- Nouvel accord PERO (Plan d'Epargne Retraite Obligatoire).



Zoom sur les points forts pour l'année 2022 :

- La négociation du NEA avec quelques avancées principalement sur les nouvelles modalités du télétravail ;
- La négociation du DAEC 2022-2023 et l'accompagnement des salariés ;
- Participation à toutes les négociations sur les horaires de travail de la production ;
- Le contrôle des engagements des accords salariaux ;
- Le traitement de nombreux dossiers individuels : problème de paie, de congé, d'indemnités journalières non versées, les retours de longue maladie, les mobilités internes, l'évolution de carrière...
- Votre défense lors des entretiens disciplinaires ;
- Des enquêtes salaires, télétravail, charge de travail afin de mieux préparer nos négociations.



Les combats menés pour vous et toujours en cours ...

- La clause de revoyure en juin 2023 concernant les salaires ;
- Une meilleure prise en compte des conditions de travail pour les salariés en télétravail avec une enveloppe ergonomie complémentaire.

Vous informer, notre priorité :

Une communication quasi journalière depuis plus de 4 ans, calée sur l'actualité. En 2022, c'est 188 tracts, 24 flashs info et 15 communiqués de presse qui vous ont tenu informé.

Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS !



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

